

# **Rapport du Comité du Rapport du Président, du Bureau Confédéral et du Comité des Recherches et d'Éducation**

[...]

## **Rapport du Président général**

Du rapport du président, il ressort que la C.T.C.C., par son action syndicale et sociale et par l'inspiration de sa doctrine, lutte efficacement contre le communisme en s'efforçant d'éliminer les injustices sociales et en contribuant à améliorer les conditions de vie chez les travailleurs.

Nous voulons souligner que notre président général a bien raison de dire que la meilleure façon de tuer le communisme chez nous c'est de travailler à éliminer les abus du capitalisme lui-même.

## **Grève du Meuble**

Relativement à la grève du meuble, nous constatons avec le président général que la décision de l'arbitrage n'a été d'aucun secours, au contraire elle a plutôt donné raison au patron. Il a fallu la grève pour que les travailleurs obtiennent des salaires plus élevés. D'autres cas semblables se sont produits au cours de l'année, notamment à deux reprises dans l'industrie de l'amiante. Toutes ces expériences expliquent l'hésitation des mineurs de l'amiante à aller devant un Tribunal d'Arbitrage sans garanties d'impartialité dans la formation d'un tel tribunal.

## **Bills 5 et 60**

La lutte contre les bills 5 et 60 a nécessité l'union de tous les groupements ouvriers et nous devons nous enorgueillir de la clairvoyance de nos chefs de la C.T.C.C. en cette occasion.

Nous croyons que l'autonomie provinciale peut devenir détesté du travailleur si le législateur n'use pas du droit de légiférer que lui confère cette autonomie. Il pourrait en résulter à la longue que l'autonomie apparaisse comme un empêchement pour l'obtention de mesures sociales.

## **Grève de l'Amiante**

Pour ce qui a trait à la grève des ouvriers de l'industrie de l'amiante, nous constatons avec le président général qu'il s'est manifesté une solidarité sociale sans précédent dans l'histoire de la C.T.C.C.

Nous apprécions hautement l'attitude prise par la Commission Sacerdotale d'Études Sociales en cette occasion et nous croyons tout à fait opportun de signaler au Congrès le fait que les autorités religieuses ont pris une position dans ce conflit quand l'aspect légal était controversé.

## **Action Politique**

À la suite des remarques du président général sur l'action politique, nous avons étudié son rapport en même temps que les résolutions du feuilleton général traitant du même sujet.

Nous suggérons ce qui suit :

Qu'à sa première réunion après le Congrès, le Bureau Confédéral forme un comité spécial qui s'appellera COMITÉ D'ORIENTATION LÉGISLATIVE. Le nombre de membres étant fixé par le Bureau Confédéral lui-même et ayant pour fonctions :

1<sup>o</sup>—Préparer la réforme qui s'impose en conformité avec la doctrine sociale de l'Église;

2<sup>o</sup>—Avant les élections municipales, provinciales ou fédérales :

- a) préparer un programme de réforme sociale;
- b) le publier;
- c) demander l'opinion de chaque candidat sur ce programme;
- d) faire connaître l'opinion des candidats;
- e) insister auprès des ouvriers pour qu'ils donnent leur vote et que ce vote soit désintéressé;

[...]

## **Patronat et droits de la direction**

Votre Comité exprime le voeu que le journal *Le Travail* s'applique à reproduire avec commentaires cette partie du rapport du président général. Dans les négociations des conventions collectives, notre Comité croit de son devoir de souligner que tout pouvoir discrétionnaire devrait être éliminé des conventions collectives de travail et demande aux négociateurs d'en tenir compte.

*Proposition* : Proposé par Maurice Mailloux, Granby, appuyé par Omer Lanciault, Montréal, que cette partie du rapport « Patronat et droits de la direction » soit adoptée.  
*Adopté.*

## **RAPPORT DU BUREAU CONFÉDÉRAL**

### **Arbitrage des Prix**

Votre Comité est d'opinion que la C.T.C.C. devrait revenir à la charge pour inciter le législateur à légiférer dans ce domaine de manière à mettre les producteurs et les distributeurs de biens sur le même pied que le salarié en face de ces exigences.

### **Code du Travail**

A l'item « Gouvernement Provincial et Code du Travail », votre Comité est d'avis que ce qui est mentionné à cet item serait un champ d'action tout indiqué pour le comité spécial d'orientation législative.

### **Amiante**

Votre Comité loue l'attitude du Bureau Confédéral qui se propose d'écrire une plaquette dans le but d'informer les membres syndiqués et le public sur l'histoire de la grève dans l'industrie de l'amiante.

### **Commémoration des encycliques**

Votre Comité suggère que le service d'éducation propose aux syndicats un programme d'étude pour cette journée de la commémoration des encycliques vers le 15 mai de chaque année, à l'occasion du Dimanche de la justice Sociale.

### **Retraite fermée**

Votre Comité recommande qu'on continue à encourager les membres syndiqués et spécialement les officiers des syndicats à suivre les retraites fermées annuelles et que les conseils centraux et les fédérations se fassent un devoir d'organiser de telles retraites.

### **Archives du mouvement**

Votre Comité félicite le secrétaire général d'avoir pris l'initiative de rechercher avec succès les archives du mouvement et souhaite ardemment qu'il ne se fatigue pas trop à la tâche. Votre Comité trouve opportun de demander aux conseils centraux, aux fédérations et aux syndicats de suivre cet exemple.

### **Per capita à la C.T.C.C.**

Votre Comité croit que le Congrès devrait être informé des raisons qui ont motivé l'attitude de quatre fédérations à ne pas se soumettre à la décision du Bureau Confédéral relativement au paiement des per capita à la C.T.C.C., pour ses syndicats.

*Note: Ce sujet revient à l'ordre du jour du Rapport du Comité du Rapport du Trésorier.*

[...]

Source : « Rapport du Comité du Rapport du Président, du Bureau Confédéral, et du Comité des Recherches et d'Éducation », dans *Procès-Verbal. Vingt-huitième session du congrès de la C.T.C.C.*, Montréal, 1949, 315p., pp. 94-95, 98-99.

© 2001 Claude Bélanger, Marianopolis College